



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO OPTIMISE SES OPÉRATIONS

Accorde une option sur le portefeuille de la Baie James à Minière Osisko

Acquiert une redevance de 1 % NSR sur Lac Windfall

(Montréal, 16 août 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR, NYSE : OR) (« Redevances Osisko » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que, dans le cadre d'une optimisation de ses opérations visant à se concentrer sur les redevances et les investissements destinés à l'incubation de redevances, elle a octroyé à Minière Osisko inc. (« Minière Osisko ») une option d'acquérir 100 % de sa participation sur son portefeuille de propriétés d'exploration détenues à la Baie James et à la Fosse du Labrador, au Québec. Selon les termes de l'entente (l'« entente »), une option sur le portefeuille d'exploration de haut calibre basé au Québec sera octroyée à Minière Osisko, laquelle aura le droit d'acquérir 100 % de la participation dans le portefeuille en retour de dépenses d'exploration effectuées sur une période déterminée. Minière Osisko bénéficiera des années d'expertise allouées à ces projets par l'équipe d'exploration de Mines Virginia (société acquise par Redevances Osisko en 2015) et sera en mesure de poursuivre des programmes de forage importants par l'intégration de cette équipe dans Minière Osisko dans le cadre de la transaction.

Selon les termes de l'entente, Minière Osisko peut acquérir 50 % de la participation de Redevances Osisko en effectuant des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars, et 100 % de sa participation en effectuant des investissements totaux de 32 millions de dollars sur une période de sept (7) années. Redevances Osisko conservera une redevance escalatoire en rendement net de fonderie variant de 1 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans la région concernée durant les sept années de l'entente seront également assujetties à l'entente, sous certaines conditions. Redevances Osisko s'engage à ne participer à aucune activité d'exploration et s'engagera à ne pas faire concurrence à Minière Osisko dans les régions concernées par l'entente, à l'exception de la poursuite des activités sur son projet de cuivre-zinc Coulon détenu par Redevances Osisko et d'autres actionnaires institutionnels québécois.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction de Redevances Osisko a commenté : « Avec l'entente annoncée aujourd'hui, nous continuons notre travail visant à établir Redevances Aurifères Osisko en tant que société de redevances intermédiaire de premier plan, tout en maintenant une exposition à la position de terrain excitante acquise dans le cadre de l'acquisition de Mines Virginia au début de 2015, via notre détention de titres dans Minière Osisko. Cette transaction démontre notre engagement à mettre l'emphase sur l'industrie des redevances et supporte indirectement la création de valeur pour les actionnaires en exploration et en développement via notre prise de participation significative dans Minière Osisko. »

Messieurs André Gaumond, vice-président principal, développement du Nord-du-Québec, et Paul Archer, vice-président, exploration du Nord, resteront à l'emploi d'Osisko Redevances.

Exercice de l'option

Dans le cadre de l'entente, Redevances Osisko exercera son option (négociée le 30 juin 2015) sur les propriétés détenues par Minière Osisko en date du 25 août 2015, en payant 5 millions de dollars. Selon les termes de cette entente, Osisko recevra une redevance de 1 % sur la propriété Windfall et

l'ensemble de la propriété Urban Barry de Minière Osisko pour une contrepartie en espèce de 5 millions de dollars, s'ajoutant à son investissement par prise de participation de 17,8 % en août 2015.

La transaction est assujettie à la finalisation de la documentation et doit être effective le 1^{er} octobre 2016.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. La Société détient 52 redevances, incluant une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic (Canada) et une redevance de 2,0-3,5 % NSR sur la mine Éléonore (Canada). En plus de ses droits de redevances, Osisko détient un portefeuille d'investissements. La Société maintient une solide position financière, avec des liquidités de 425 millions \$ en date du 30 juin 2016, et a distribué des dividendes à ses actionnaires au cours des sept derniers trimestres.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Ces facteurs sont discutés plus en détails dans la notice annuelle de Redevances Aurifères Osisko Ltée déposée sur SEDAR et EDGAR, et qui fournit d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tél. (416) 363-8653
jbuzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com